



Ville de
Nivelles

Contact Ville de Nivelles :
Simon CHAPELLE –
067/88.22.35



CPAS
de Nivelles

Contact CPAS :
Déborah FRANCOTTE –
067/28.11.23

Si vous êtes volontaire pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, vous pouvez compléter vos coordonnées et votre capacité d'accueil ci-après et ensuite envoyer ce formulaire à l'adresse hebergementukraine@cpas-nivelles.be.

NOM* :

PRÉNOM* :

ADRESSE E-MAIL* :

TÉLÉPHONE (si pas d'adresse mail) :

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CPAS de Nivelles pour le recensement des hébergements de crise pour les personnes originaires d'Ukraine. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies, dans le cas contraire, nous ne pourrions pas traiter vos données et elles seront supprimées. Les données collectées sont réservées à l'usage exclusif du CPAS de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Les données sont conservées tant que la situation de guerre en Ukraine nécessite la gestion de logements de crise. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site autoriteprotectiondonnees.be pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute information ou exercice de vos droits, conformément à la Réglementation Générale de la Protection des Données, sur les traitements de données personnelles gérés par le CPAS de Nivelles, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO). Soit en venant directement sur place afin d'acter la demande, soit par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

CPAS de Nivelles

A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)
rue Samiette 70,
1400 Nivelles

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection des données.